

**NOTICE D'INFORMATIONS**  
**RELATIVE AU**  
**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVIS**  
**POUR ACTIVITÉS ET TRAVAUX SUR COURS D'EAU**

**Objectifs du formulaire**

**Ce document ne vaut pas accord du Service chargé de la Police de l'Eau.**

Il a pour but de fournir un minimum d'information au service instructeur afin de l'orienter dans son avis concernant la soumission ou non du projet à la loi sur l'eau.

Les travaux objets de cette demande ne peuvent en aucun cas être entrepris avant accord du Service chargé de la Police de l'eau.

Cet accord, ou refus au vu de la réglementation en vigueur, se fera par courrier après étude de ce formulaire ou après instruction d'un dossier complet de déclaration ou d'autorisation si l'opération le nécessite.

Des prescriptions complémentaires pourront être imposées au demandeur.

Afin d'évaluer les incidences du projet sur le milieu naturel, des agents commissionnés pourront être amenés à se rendre sur place même en l'absence du demandeur.

Composition de la demande d'avis :

- **le formulaire de demande d'avis décrivant les travaux envisagés**
- **un plan de situation au 1/25 000ème avec localisation (flèche ou cercle)**
- **un extrait de plan cadastral situant les travaux (linéaire tracé)**
- **un schéma de coupe côté (en travers et/ou en long)**
- **(éventuellement des photos du site du projet)**

**Toute demande incomplète ne sera pas instruite**

Ce dossier doit être adressé à :

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE**  
**Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt**  
**Bureau Politique et Police de l'Eau**  
**BP20317**  
**40 rue Racine**  
**61021 BEAUVAIS cedex**  
**ddt-seef-ppe@oise.gouv.fr**

Les principales rubriques de la nomenclature Eau du Code de l'Environnement (article R214-1 du Code de l'Environnement) dont peuvent relever des travaux sur cours d'eau ou fossés sont listées au verso de cette feuille.

Principales rubriques de la nomenclature Eau du Code de l'Environnement (article R214-1 du Code de l'Environnement) dont peuvent relever des travaux sur cours d'eau ou fossés :

**pour les cours d'eau**

3.1.1.0. Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :

1° Un obstacle à l'écoulement des crues (A) ;

2° Un obstacle à la continuité écologique :

a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) ;

b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D).

Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3. 1. 4. 0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ;

2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

3.1.3.0. Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur :

1° Supérieure ou égale à 100 m (A) ;

2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).

3.1.4.0. Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :

1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ;

2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).

3.1.5.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens , ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :

1° Destruction de plus de 200 m<sup>2</sup> de frayères (A) ;

2° Dans les autres cas (D).

et 3.2.2.0. Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :

1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> (A) ;

2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m<sup>2</sup> et inférieure à 10 000 m<sup>2</sup> (D).

Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure. La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage ou le remblai dans le lit majeur.

**et pour les fossés (impact sur zone humide)**

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

DEMANDE D'AVIS POUR ACTIVITÉS ET TRAVAUX SUR COURS D'EAU

**I - DEMANDEUR**

N° SIRET : .....

Société / Nom - Prénom .....

Adresse .....

Tél. .... Portable .....

Mél..... Fax .....

**II - LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE**

Désignation de l'écoulement .....

Situation cadastrale : ➔ Joindre localisation sur carte IGN au 1/25 000ème

| Commune | Section et n° de parcelles | Lieu-dit | Propriétaire |
|---------|----------------------------|----------|--------------|
|         |                            |          |              |

**III - DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCOULEMENT**

Longueur concernée : ..... Largeur moyenne au droit des travaux : .....

Profondeur moyenne du lit au droit des travaux : .....

Description sommaire de l'état initial :

| Nature du fond (blocs, graviers, sables, limons, argiles...) | Végétation du lit | Végétation des berges | Date de l'observation |
|--|-------------------|-----------------------|-----------------------|
|  |                   |                       |                       |

- Y-a-t-il un écoulement le jour de l'observation ? Si oui, est-il rapide ou lent ? .....

- Existence d'ouvrages (pont, seuil, vannage...) : .....

- Travaux affectant un site NATURA 2000 : OUI / NON (rayer la mention inutile)

- Travaux affectant un cours d'eau classé au titre d'un arrêté de protection de biotope : OUI / NON

**IV - DESCRIPTION DES TRAVAUX**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Nature des travaux :</b></p> <p><input type="radio"/> curage</p> <p><input type="radio"/> création de pont type passerelle</p> <p><input type="radio"/> reprofilage</p> <p><input type="radio"/> busage (préciser le diamètre : .....) )</p> | <p><input type="radio"/> création de barrage ou de seuil</p> <p><input type="radio"/> renforcement des berges par technique non végétale</p> <p><input type="radio"/> renforcement des berges par technique végétale</p> <p><input type="radio"/> faucardage</p> <p><input type="radio"/> autre (préciser) : .....</p> |
|--|--|

Observations complémentaires : .....

- Entreprise chargée des travaux (nom et adresse) : .....

- Conditions de réalisation des travaux :

| Chantier en eau   | Chantier hors d'eau   |
|---|---|
| <input type="radio"/> engin travaillant depuis les berges<br><input type="radio"/> engin dans le lit du cours d'eau<br><input type="radio"/> autres (à préciser) .....<br>..... | <input type="radio"/> par mise en place de batardeau et pompage<br><input type="radio"/> par mise en place de batardeau et tuyaux<br><input type="radio"/> autres (à préciser) .....<br>..... |

## V - DÉTAIL DES TRAVAUX

### ➤ Berges

- élimination des arbres et arbustes (longueur : .....hauteur : .....et pente en %.....)
- terrassement (longueur : .....)
- remblais (longueur : .....surface : ..... épaisseur : .....)
- enrochements (longueur : .....)
- autres (à préciser).....

### ➤ Lit mineur

- curage (longueur : .....)
- seuil (longueur : .....)
- fouille (longueur : .....)
- modification du profil en travers (longueur : .....)
- busage (longueur : .....)
- autre (à préciser).....

### ➤ Techniques et matériaux utilisés

- emploi de ciment
- coffrage en lit mineur
- autre (à préciser) : .....

## VI - MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

- Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux (par laitance de ciment, mise en suspension des fines, stockage des engins...) :

.....

- Mesures envisagées pour assurer la circulation des poissons dans le cas d'un cours d'eau (pendant et après les travaux) :

.....

- Mesures envisagées pour le réaménagement du site (terre végétale, végétalisation, rétablissement de la forme et de la nature des fonds...) :

.....

- Période envisagée pour la réalisation des travaux : .....- Durée prévisible : .....

**Les travaux objets de cette demande ne peuvent en aucun cas être entrepris avant accord du Service chargé de la Police de l'eau.**

**Cet accord, ou refus au vu de la réglementation en vigueur, se fera par courrier après étude de ce formulaire ou après instruction d'un dossier complet de déclaration ou d'autorisation si l'opération le nécessite.**

**Des prescriptions complémentaires pourront être imposées au demandeur.**

**Afin d'évaluer les incidences du projet sur le milieu naturel, des agents commissionnés pourront être amenés à se rendre sur place même en l'absence du demandeur.**

A ....., le .....

Signature du demandeur

***Pièces obligatoires à joindre à la demande :***  
***le présent formulaire de demande rempli***  
***un plan de situation au 1/25 000ème pour localisation***  
***un extrait de plan cadastral situant les travaux***  
***un schéma de coupe côté (en travers et/ou en long)***